



Délégation militaire départementale (DMD) - Vosges

Dernière modification le 10 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [03 29 29 28 80](tel:0329292880) (tel:0329292880)

Fax : [03 29 29 28 86](tel:0329292886) (tel:0329292886)

Site web : <http://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Armees-Anciens-Combattants/Delegation-Militaire-Departementale-des-Vosges> ↗ (<http://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Armees-Anciens-Combattants/Delegation-Militaire-Departementale-des-Vosges>)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

Maison des Armées
1 Avenue des Templiers
88000 Épinal

Missions

Conseiller militaire du Préfet pour l'exercice de ses responsabilités de défense, le Délégué militaire départemental (DMD) est le représentant du chef d'état-major des armées dans son département. Il appuie en complément l'action préfectorale dans la planification, la préparation et la conduite d'une crise, et à ce titre, réoriente les demandes de prestations vers les organismes d'armées compétents. En cas d'urgence, le DMD est susceptible, par délégation, d'exercer le contrôle opérationnel des moyens militaires engagés dans le département. Le DMD est responsable de la coordination des opérations de rayonnement visant à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer les liens avec la société civile. Il organise, en liaison avec les autorités civiles, les cérémonies nationales et départementales.

Responsable(s)

- **Délégué militaire départemental**
Jean-Baptiste VOUILLOUX, lieutenant-colonel